



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-7220220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louise, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE),

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°72/2022 : ESPACE CLEMENCEAU- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

La commune de Venansault a décidé de confier à la SAEMI ORYON, par une concession d'aménagement, signe
le 20 décembre 2019, la réalisation de la ZAC Clemenceau.
Cette opération d'aménagement de 1.3 ha située en cœur de bourg, a pour objectif de :

- Développer l'habitat en cœur de bourg et répondre aux objectifs de mixité sociale et de création de
logements sociaux.
- Organiser, conforter voire renforcer l'attractivité commerciale et de services en centre-bourg
- Requalifier l'espace public et créer un parvis devant l'église tout en améliorant l'offre de stationnements
et la lisibilité des circulations et des parcours véhicules et piétons.

La concession prévoit une participation financière décomposée comme suit :

- Participation affectée à la remise d'équipements de 2 200 000 €
- Apport en nature de terrains maîtrisés : 540 000 €
- Participation d'équilibre à l'opération : 2 673 000 €

Au regard de l'intérêt de ce projet qui dépasse l'intérêt communal en contribuant à répondre à la demande des
agglomérants en logements, et à la dynamique commerciale,

Considérant l'enveloppe de fonds de concours dont peut bénéficier la commune,

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter le bénéfice des fonds de concours à hauteur de 500 000 € auprès de la Roche Sur
Yon Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la
présente délibération.



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **S L O**
ID : 085-218503001-20221019-7320220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°73/2022 : DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER DE LA MAISON SITUÉE 48 rue Pierre Loué

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la propriété AE 32 située 48
rue Pierre Loué et comprenant une maison d'habitation.
Cette propriété a été acquise afin de permettre une opération d'ensemble à vocation d'habitat dans le cadre de
l'OAP.
Toutefois, au regard des délais de maîtrise de l'ensemble du foncier nécessaire à la réalisation de ce programme
d'habitat et des délais de viabilisation du terrain,
Et compte-tenu des tensions sur le marché du logement locatif,
Il est proposé de louer la maison d'habitation pour une durée de 1 an et de fixer le montant du loyer afférent.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le loyer mensuel de la maison située 48 rue Pierre Loué à 400 € hors charges.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé électroniquement par Laurent FAVREAU
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Grioriette 44041 NANTES
Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-7420220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°74/2022 : SUBVENTION A VEN'ENSEMBLE

Dans le cadre du programme du Téléthon il est prévu d'organiser des festivités de Noël à destination
notamment des enfants avec l'installation d'un manège et d'une patinoire synthétique.
Afin de permettre la prise en charge du coût de ces festivités, il est proposé de verser une subvention de
5 000 € à Ven'ensemble.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention de 5 000 € à Ven'ensemble.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la
présente délibération.

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES
Cedex 01 dans un délai de deux mois

Venansault

Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLD**
ID : 085-218503001-20221019-7520220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louise, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE),

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°75/2022 : FORFAIT MOBILITES DURABLES

Le conseil municipal avait institué l'indemnité kilométrique vélo, afin d'encourager les salariés à utiliser
des modes de transports doux pour les trajets domicile-travail.
Le décret 2020-543 du 9 mai 2020 instaurant le forfait mobilité durable dans la fonction publique d'Etat,
a été étendu à la fonction publique territoriale et aux établissements publics de santé et médico-sociaux
par décret 2020-1547 et 2020-1554 du 9 décembre 2020.
Ce forfait s'applique aux déplacements domicile-travail effectués depuis le 11 mai 2020 à vélo ou en
covoiturage.

Le FMD indemnise l'utilisation, au moins 100 jours par an, du vélo ou du covoiturage, tant en tant que
passager que conducteur. Ce seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Le
versement est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent auprès de son employeur au
plus tard le 31 décembre de chaque année.
Il est proposé d'instituer ce forfait mobilité durable.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer le forfait mobilités durables.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la
présente délibération.


Laurent FAVREAU
Maire de Venansault
Signé électroniquement par : Laurent Favreau
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES
Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 23/10/2022

Reçu en préfecture le 23/10/2022

Publié le

ID : 085-218503001-20221019-7620220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°76/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA VENDEE- AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Les riverains du village des Tessonnières rencontrent des problèmes de sécurité au niveau de la jonction
avec la route de Beaulieu.

Une étude a été réalisée avec les services routiers du Département de la Vendée.

Il est proposé de mettre en place un aménagement de sécurité comprenant :

- Une ligne blanche continue
- La pose d'une résine sur la largeur de la chaussée
- La limitation de la vitesse à 50 km/h

Le montant des travaux est estimé à 5 484.43 € HT

Considérant que ces travaux sont éligibles à l'aide du Département de la Vendée au titre des
aménagement de sécurité sur route départementale, il est proposé de solliciter le bénéfice de cette aide.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière du Département de la Vendée
- **APPROUVE** le plan de financement tel que proposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la
présente délibération.



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-7720220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaients présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°77/2022 : CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC CLEMENCEAU- COMPTE- RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE AU 31 DECEMBRE 2021

Le contrat de concession signé entre la commune et ORYON le 18 décembre 2019, prévoit l'obligation
pour le concessionnaire d'un rapport annuel à la collectivité sur l'activité du concessionnaire relative au
projet.

Ce compte-rendu, une fois rappelé le contexte de l'opération, fait le bilan des procédures administratives
en cours et de l'état d'avancement de l'opération, tant sur le plan technique que financier.
Il est proposé d'approuver le compte-rendu annuel ci-joint portant sur l'année 2021.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité, tel que présenté et joint à la présente.



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-7820220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27

Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°78/2022 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET CELLULE COMMERCIALE

Lors du conseil municipal du 12 juillet dernier, vous avez approuvé l'acte réservataire pour l'acquisition
de deux cellules commerciales dans l'espace Clemenceau

L'acte réservataire prévoit le calendrier de versement suivant :

Un dépôt de garantie de 23 105.80 € (qui sera restitué en fin d'opération par le non versement des 5% à
a GPA)

- 10% à la signature de l'acte authentique soit 46 211.59 €
- 25% à l'achèvement des fondations soit 115 528.98 €
- 35% à la mise hors d'eau (clos couvert) soit 161 740.57 €
- 15% la livraison soit 69 317.80 €
- 10% à la levée des réserves soit 46 211.92 €
- 5% à la GPA soit 23 105.78 €

Il est donc proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

- Dépenses :
165 – dépôts et cautionnement : 23 106.00 €
2115- acquisition : 166 894 €
- Recettes :
1641- Emprunt : 190 000 €

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications telles que proposées
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-7820220-DE



Signé électroniquement par Laurent Favreau
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES
Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 23/10/2022

Reçu en préfecture le 23/10/2022

Publié le

510

ID : 085-218503001-20221019-7920220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°79/2022 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le 12 juillet dernier, le Conseil Municipal a créé un poste d'adjoint technique pour permettre la
nomination d'un agent. Toutefois, cet agent étant reconnu travailleur en situation de handicap, peut
prétendre au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
Il est donc proposé de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 90% à compter du 1^{er}
janvier 2023 et de supprimer à cette même date le poste d'adjoint technique

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier
2023 à raison de 90% d'un temps complet
- **DECIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique à 90% à compter du 1^{er} janvier 2023
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

Signé électroniquement par Laurent FAVREAU
Favreau
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLG**
ID : 085-218503001-20221019-8020220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON), GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE),
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°80/2022 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Un agent en disponibilité de sa collectivité d'origine est actuellement employé sous statut contractuel pour assurer les fonctions d'entretien des bâtiments sportifs et de service au restaurant scolaire. Cet agent sollicite sa mutation au sein de la commune de Venansault. Considérant que les missions accomplies correspondent un poste permanent, il est proposé d'accéder à la demande de mutation. Considérant que cet agent est nommé sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans sa collectivité d'origine il est nécessaire de créer un poste correspondant pour permettre sa nomination. Afin de transférer cet agent sur la filière qui correspond à ses missions à Venansault, il est proposé de créer également un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif dès cette nomination.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2022 à raison de 29.75 heures hebdomadaires
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2022 à raison de 29.75 heures hebdomadaires
- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 29.75 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2022
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2022
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir


Signé électroniquement par Laurent FAVREAU
Favreau Laurent
Date de signature : 19/10/2022
Qualité : Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022

Reçu en préfecture le 23/10/2022

Publié le

ID : 085-218503001-20221019-8120220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON), GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°81/2022 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

L'instructeur droit des sols en poste sur un statut de contractuel, cesse ses fonctions. Une procédure de recrutement a été engagée et a permis de recruter un nouvel instructeur. Cet agent prendra ses fonctions au plus tard le 3 janvier 2023. Afin de permettre sa mutation, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2022.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2022 à temps complet
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget primitif 2022
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir



Signé électroniquement par
Favreau Laurent
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault

Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-8220220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°82/2022 : DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT D'ANIMATION

Un agent adjoint d'animation principal de 1ère classe est actuellement employé à temps complet par la
commune de Venansault et mis à disposition de Familles Rurales pour 25 heures hebdomadaires.
Cet agent souhaite mettre fin à ses fonctions d'animateur et ne conserver que les 10 heures de mission
au sein de l'école La Fontaine (cours informatique auprès des élèves).
Dans cet objectif, l'agent sollicite une réduction de son temps de travail de 35 heures hebdomadaires à
10 heures hebdomadaires.
Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 octobre 2022,

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de diminuer le temps de travail d'un adjoint d'animation à raison de 25 heures
hebdomadaires et de définir le temps de travail à 10 heures hebdomadaires à compter du 1^{er}
novembre 2022.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir


Signé électronique
Favreau
Date de signature
Qualité : Maire
Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-8320220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°83/2022 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 97

Lors de l'urbanisation de l'allée des chênes, les terrains avaient été acquis auprès des consorts
GUILLET.

Lors de la succession, les héritiers se sont aperçus que la parcelle AD 97, n'avait pas été vendue à la
commune et demeure propriété des consorts GUILLET.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle, assiette de la voirie communale, à l'euro symbolique.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AD 97 à l'euro symbolique
- **PRECISE** que les frais d'acquisition sont à la charge de la commune
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES
Cedex 01 dans un délai de deux mois



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 085-218503001-20221019-8420220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°84/2022 : CONVENTION AVIREZO

La procédure de dépôt des permis de construire peut se faire depuis le 1^{er} janvier 2022, par voie
dématérialisée.

La consultation des différents concessionnaires de réseaux (eau, assainissement, réseaux électriques)
s'effectue toujours en version papier.

Vendée Eau et le SyDEV ont créé le service AVIREZO pour permettre la consultation dématérialisée.

Il est proposé d'adhérer à ce service et d'approuver la convention ci-jointe.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention AVIREZO telle que présentée et jointe à la présente
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022
Reçu en préfecture le 23/10/2022
Publié le **SLD**
ID : 085-218503001-20221019-8520220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON), GENY-GUILLOUX Karine (pouvoir à Isabelle THAREAU-GUEYE),

Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°85/2022 : CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE- SECTEUR RUE DE SAINT ANDRE

Dans le cadre des projets d'urbanisation en centre-bourg, la commune a décidé d'acquérir les parcelles situées dans le périmètre de l'OAP de la rue de Saint André.
La garage POTIER n'est plus en activité et présente un intérêt pour optimiser la réalisation de logements sur ce secteur.

Afin de ne pas faire porter l'ensemble de la charge financière liée à l'acquisition de cette ensemble foncier sur le budget de la commune, il est proposé de solliciter le soutien de l'EPF pour le secteur incluant les parcelles AE 27-32-34-37-38-35-36-228-230-229-231-232-251P-252-253P et 254 et d'approuver la convention correspondante.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention avec l'EPF de la Vendée sur le secteur rue de Saint André et telle que jointe à la présente
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022

Reçu en préfecture le 23/10/2022

Publié le

ID : 085-218503001-20221019-862022B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Étaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Héléne (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie (pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°86/2022 : AVENANT N° 3 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE MAITRISE FONCIERE EN VUE DE REALISER DES PROGRAMMES MIXTES ENTRE L'EPF DE LA VENDEE, LA COMMUNE DE VENANSAULT ET LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal avait sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur deux secteurs : le secteur de l'Ouche Cornue (garage David) et le secteur de la rue du Stade.
Une convention a été signée en ce sens.
Toutefois, le 6 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération a pris la compétence PLUi et de ce fait le droit de préemption urbain (DPU) sur les zones urbanisées et à urbaniser.
Conformément à l'article 23 de la convention, afin d'intégrer la Communauté d'Agglomération en tant que signataire de la convention et de permettre une délégation du DPU sur les périmètres concernés à l'EPF, il est proposé de modifier la convention.
Une prorogation de 2 ans de la convention est également envisagée.
Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention jointe.

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention avec l'EPF de la Vendée et la Roche sur Yon Agglomération, telle que jointe à la présente
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

Signé et imprimé en présence de
Date de signature : 23/10/2022
Qualité : Maire de Venansault



Envoyé en préfecture le 23/10/2022

Reçu en préfecture le 23/10/2022

Publié le

ID : 085-218503001-20221019-8720220-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre,
Le Conseil Municipal de la commune de VENANSAULT dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Laurent, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2022.

Etaient présents : FAVREAU Laurent, AUBERT David, AUGEREAU Elise, BESSON Marine, BOUYER
Alain, CASSARD Pierre, CHARTEAU Nadine, DELAMURE Joëlle, DUSSILLOL Francine, GARNIER
Dominique, HILLAIRET Fabrice, OUVRARD Louissette, PIAUD-CUISINIER Christine, PORCHER
Marianne, RABAUD Dominique, RACINEUX Magalie, THIBAUD Alain, VIOLLIER Nicolas, MARTIN
Willy, BOISDRON Frédéric, THAREAU-GUEYE Isabelle, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : GENDREAU Hélène (pouvoir à Laurent FAVREAU), MARTINEAU Stéphanie
(pouvoir à Magalie RACINEUX), GRASSINEAU Bernard (pouvoir à Nicolas VIOLLIER), GUILLET
Tanguy (pouvoir à Alain BOUYER), VANGEON-MAGNIER Virginie (pouvoir à Frédéric BOISDRON).
Nombre de conseillers : en exercice : 27 Présents : 21 Votants : 27
Madame RACINEUX Magalie été élue secrétaire de séance.

N°87/2022 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Une étude a été engagée avec le bureau d'études CLAP afin d'étudier les possibilités de
requalification de la zone verte route de Mouilleron le Captif
Une enveloppe de 12 000 € avait été inscrite au budget primitif
Toutefois au regard des études complémentaires demandées afin d'associer notamment les
différents utilisateurs à cette étude, un complément de rémunération de 1 254 € a été sollicité
par le bureau d'études
Il est donc proposé de modifier le budget ainsi qu'il suit :

Section d'investissement

-Dépenses

Opération environnement- 2031	2 000
Opération voirie- 2151	- 2 000

Le conseil Municipal après délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications telles que proposées
- DELEGUE Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents à intervenir



Laurent FAVREAU
Maire de Venansault

